



COMMUNE DE FRANKEN

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

Le vendredi 5 juin 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de Franken s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil de Franken sous la présidence de Raphaël SCHMIDLIN, maire

En fonction : 11

Présents : 7

Raphaël SCHMIDLIN, Maire	Patrick NAAS, 1 ^{er} adjoint
Estelle PFLIMLIN	Astrid GERBER
Cédric GRIENENBERGER	Jean-Louis BAUCH
Caroline FLECHET	

Excusés : 3

Amélie MULLER, 2^{ème} adjointe a donné procuration à Raphaël SCHMIDLIN
 Jean GUTKNECHT a donné procuration à Estelle PFLIMLIN
 Mathieu PFLIMLIN a donné procuration à Jean-Louis BAUCH
 Christelle SCHERTZINGER a donné procuration à Cédric GRIENENBERGER

Date de convocation : 29 mai 2026

Désignation secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme Valérie GROSSMANN, rédacteur, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Election des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 30 avril 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Conformément aux dispositions du Code électoral, le bureau électoral a été constitué sous la présidence de M. le Maire,

Assisté des deux conseillers municipaux les plus âgés présents, Mme GERBER Astrid et M. BAUCH Jean-Louis,
 Et des deux conseillers municipaux les plus jeunes présents, Mme PFLIMLIN Estelle et M. GRIENENBERGER Cédric.

Le conseil municipal a procédé à l'élection du délégué et de trois suppléants appelés à former le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Élection du délégué

Les candidatures enregistrées :

M. SCHMIDLIN Raphaël

Nombre de conseillers présents ou représentés : 11

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

M. SCHMIDLIN Raphaël : 11 voix

M. SCHMIDLIN Raphaël ayant obtenu la majorité requise est proclamé élu délégué de la commune pour l'élection des sénateurs.

Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

Mme GERBER Astrid

M. NAAS Patrick

Mme Amélie MULLER

Nombre de conseillers présents ou représentés : 11

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Mme GERBER Astrid : 11 voix

M. NAAS Patrick : 11 voix

Mme Amélie MULLER : 11 voix

Sont proclamés élus suppléants, dans l'ordre du nombre de suffrages obtenus :

Mme GERBER Astrid

M. NAAS Patrick

Mme Amélie MULLER

2. Approbation du procès-verbal du 20 avril 2026

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance 20 avril 2026.

3. Désignation des membres de la CLECT

Vu le procès-verbal de la Communauté de Communes Sundgau en date du 15 avril 2026 relatif à l'installation du conseil communautaire ;

Vu le IV de l'article 1609 nonies C qui prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargées d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT) ;

Vu la délibération n°004-2017 du 9 février 2017 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sundgau qui fixe la composition de la CLECT a un membre titulaire et un membre suppléant par commune ;

Vu l'article L 2121-33 du CGCT qui prévoit que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes ;

Considérant que la Communauté de Communes Sundgau est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique, conformément à l'article 1638-0 bis du Code Général des Impôts ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés désigne :

- M. SCHMIDLIN Raphaël membre titulaire de la CLECT
- Mme MULLER Amelie membre suppléante de la CLECT

4. Proposition des membres de la CCID

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, il est institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs composée de six membres titulaires et six membres suppléants pour les communes de moins de 2000 habitants, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président et six commissaires.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par Monsieur le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le Conseil Municipal.

Le conseil municipal propose à l'unanimité les 24 membres :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
GRIENENBERGER Cédric	DIETSCH Claude
NAAS Patrick	CASPARD JérémY
SCHERTZINGER Christelle	DOPPLER Bernard
GUNTI Alain	BAUMLIN Jacques
BAUCH Jean-Louis	PFLIMLIN Philippe
PFLIMLIN Mathieu	WESPISER Gérard
GUTKNECHT Jean	BAUMLIN Christian
MULLER Amélie	MULLER Roland
GERBER Astrid	GRIENENBERGER Michel
FLECHET Caroline	ZURBACH Roland
PFLIMLIN Estelle	STOECKLIN Stéphane
MULLER Yannick	KEPPI Yann

5. Horaires des écoles

M. le Maire informe l'Assemblée que par courrier du 04 novembre 2025, le directeur académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin (DASEN) a attiré l'attention des maires sur la nécessité de renouveler ou de modifier les horaires de la semaine scolaire pour la rentrée 2026/2027, même en cas de maintien des horaires actuels dans le cas suivant :
La dernière délibération date de 2023 (durée de validité des horaires = 3 ans) ;

M. le Maire informe que les horaires de trajet du bus scolaire ainsi que les horaires des écoles fonctionnent très bien.
De ce fait, le conseil d'école a validé le maintien des horaires suivants :

	MATIN	APRES-MIDI
FRANKEN	8h35 à 12h00	13h45 à 16h20
HAUSGAUEN	8h15 à 11h40	13h35 à 16h10
HUNDSBACH	8h25 à 11h55	13h45 à 16h15
WILLER	8h15 à 11h45	13h30 à 16h00

Compte tenu des explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le maintien des horaires scolaires mentionnés ci-dessus, tels que proposés et approuvée par le conseil d'école
- De charger M. le Maire de notifier cette décision au directeur académique des services de l'éducation nationale

URBANISME

6. Dossiers accordés / refusés depuis le 20 avril 2026

Certificat d'urbanisme

Maître Mary SUDER	information 1 rue de Bâle
ZURBACH Roland	information Rue du Ried
Maître BARTH Michèle	information 12 rue du Ried

Déclaration préalable accordé

LANDGRAF Cédric	Modification de la toiture, extension et couverture de la terrasse 8 a rue de Bâle
DRIESBACH Sébastien	Installation de deux fenêtres de toit 4 rue de l'école
GRIENENBERGER Cédric	Remplacement pan de la toiture de la grange 9 rue Principale

CITOYENNETE

7. Soirée pétanque

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une soirée pétanque sera organisée par la commune afin de permettre aux habitants de se retrouver avant la période estivale.

À cette occasion, des tartes flambées ainsi que des boissons seront proposées à la vente.

Un tournoi de pétanque sera également organisé au cours de la soirée.

DIVERS

- M. le Maire informe le Conseil municipal que le véhicule KUBOTA a été livré ce jour. Une cuve sera installée dans la remorque afin de faciliter l'arrosage des plantations. Un planning d'utilisation a été établi entre les conseillers municipaux.
- Jean-Louis BAUCH informe le Conseil qu'il est parvenu à remettre en service la centrale de l'église, permettant ainsi aux cloches de sonner à nouveau. Quelques réglages restent toutefois à effectuer.
- La société SANICURAGE interviendra les 20 et 21 juillet pour procéder au nettoyage des tabourets siphons et des dessableurs.

La séance est levée à 20h45

**Tableau des signatures pour l'approbation du
Procès-verbal de délibération du Conseil Municipal de la Commune de Franken
De la séance du 5 juin 2026**

A Franken, le
La secrétaire de séance,
Valérie GROSSMANN

A Franken, le
Le maire,
Raphaël SCHMIDLIN